

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-355/SG/CDI habilitant. un agent de contrôle à constater les infractions à la réglementation du commerce dans le Territoire français des Afars et des Issas.

n° 74-355/SG/CDI

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
25 février 1974

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1974

Date du numéro
10 mars 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Martinez Régis, agent de contrôle au service des Affaires économiques et des prix, est habilité à constater, par procès-verbaux, les infractions à la réglementation du commerce dans le Territoire français des Afars et des Issas. Avant d'entrer en fonction, M. Martinez Régis prêtera le serment prescrit par la loi devant le président du Tribunal de première instance.